

L'INDEX

Volume 2 no 1

Janvier 1990

Édition: L'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS)

Direction: Yves Léveillé

L'INDEX: bulletin d'information de l'Association du personnel des services documentaires scolaires *La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Sommaire

- **Quand les services documentaires font la différence**
- **Réactions aux recommandations du rapport Bouchard**
 - **La charrue devant les boeufs!**
 - **Sondage auprès des membres**

Quand les services documentaires font la différence

Le thème de ce 1er Congrès nous invite à réfléchir et à échanger sur la raison d'être des services documentaires et sur l'influence qu'ils peuvent avoir et surtout qu'ils doivent avoir dans une école.

C'est donc plus qu'un constat à établir sur la place des services documentaires dans cette institution qu'est l'école, mais une stratégie à développer pour que cette place soit des plus appréciée par tous les agents d'éducation.

Cette stratégie pour donner la place qui revient aux services documentaires ne pourrait-elle pas s'inspirer de certains principes fort populaires du monde des affaires comme l'efficacité, la rentabilité, la qualité des services, le marketing, la gestion prévisionnelle. En s'inspirant de cette philosophie, les services documentaires font la différence, comme dans le monde des affaires, quand ils sont structurés, planifiés, intégrés à l'action globale de l'entreprise. En somme, nos services documentaires ne gagneraient-ils pas à être gérés comme une P.M.E.? Notre implication ne devrait-elle pas être caractérisée par une agressivité positive, un dynamisme visible, une présence accueillante, un esprit novateur, une créativité débordante?

Lors du congrès d'octobre prochain, nos échanges nous amèneront à explorer les

possibles dans six environnements:

- **l'environnement pédagogique**, les programmes d'études, les apprentissages et les services documentaires;
- **l'environnement culturel**, les collections imprimées, audiovisuelles, informatiques, l'animation, l'actualisation des fonds documentaires;
- **l'environnement humain**, le perfectionnement professionnel, la motivation;
- **l'environnement économique**, le bilan annuel, le budget, les subventions;
- **l'environnement technologique**, l'informatique, les bases de données, la télématique;
- **l'environnement physique**, l'aménagement, l'organisation générale, l'entretien du fonds documentaire, et ce, à partir de témoignages d'élèves, d'enseignants, d'administrateurs, de parents et de collègues.

Quand les services documentaires font la différence... c'est aussi rendre un hommage à la quantité et à la qualité des efforts des nombreuses personnes qui se dépensent à la promotion des services documentaires scolaires, pour favoriser une meilleure formation des élèves et contribuer à une action pédagogique plus efficace du personnel enseignant.

Lorraine Lahaie
Responsable du thème
C.S. de Chambly

Les ressources humaines: le statut, l'effectif, la formation et l'accès aux emplois

Réactions aux recommandations du rapport Bouchard

Combien d'enseignants voufront retourner **volontairement** à l'université pour devenir "bibliothécaire"? Combien seront intéressés à faire le tour de quatre et même de cinq bibliothèques au primaire pour répéter si souvent les mêmes interventions? Combien voudront rencontrer autant d'élèves et recréer finalement le problème dont les enseignants et les enseignantes du secondaire se plaignent de plus en plus?

Pourquoi offrir un travail d'itinérant (une personnes pour 2 500 élèves), aux techniciens

et aux techniciennes en documentation alors qu'ils peuvent très bien s'occuper d'une bibliothèque régulièrement avec un minimum d'information? Où sera leur intérêt, leur motivation alors qu'ils passeront plus de temps à voyager qu'à faire un travail plus stable et plus motivant? Pourquoi, le personnel de soutien administratif, au primaire, ne pourrait-il pas, lui, faire le tour des écoles pour venir en aide au personnel qualifié? Le personnel de soutien pourrait grandement faciliter la tâche et faire en sorte que le personnel qualifié soit plus au service de l'utilisateur qu'occuper à réparer les livres ou à les ranger sur les rayons.

Si je comprends bien, le personnel qualifié est itinérant et assure un service très irrégulier dans chacune des écoles, alors que le personnel de soutien, lui, se retrouve seul à la bibliothèque pour assurer un simple service de prêt. Si vous me répondez qu'il sera formé pour faire plus, alors pourquoi créer cette nouvelle classe d'emploi? Il existe déjà des personnes bien formées pour remplir ces tâches et jouer ce rôle, il suffit seulement de leur donner du "perfectionnement".

Enfin, il serait indispensable qu'on songe à faire la distinction entre le mode de fonctionnement des bibliothèques du primaire et celles du secondaire:

- Au primaire, les écoles sont plus petites, les collections aussi et les élèves fréquentent la bibliothèque par groupe. Une seule personne peut assurer un service quotidien, et souvent à mi-tremp. Il faut donc que ce service soit assuré par une personne qualifiée.
- Au secondaire, il y a de la place pour plusieurs types d'intervenants, bibliothécaires, techniciens et commis. La clientèle est plus grande, les collections plus volumineuses et les services plus complexes.

Le modèle proposé dans le rapport Bouchard mise davantage sur le personnel de soutien et l'enseignant-bibliothécaire que sur le personnel professionnel et technique. Combien en coûtera-t-il au Ministère et aux Commissions scolaires pour les former? Si le personnel professionnel et technique n'a pas été jugé apte à bien remplir sa tâche d'animateur en milieu scolaire c'est parce que ces personnes n'ont jamais eu droit à des cours de perfectionnement depuis leur sortie de l'université ou du Cégep. Si on leur offrait de tels cours, il en coûterait beaucoup moins cher au Ministère et aux Commissions scolaires car il ne serait pas nécessaire, en plus, de leur donner toute une formation en bibliothéconomie parce qu'ils l'ont déjà.

Si, à la suite des recommandations du rapport Bouchard, le Ministère et les Commissions scolaires veulent replacer les enseignants en disponibilité dans les bibliothèques, qu'ils le fassent savoir clairement afin que les universités et les collèges ne forment trop de personnes qui n'auront aucun débouché sur le marché du travail par la suite et qui, pourtant, souhaiteraient travailler avec les jeunes.

Si le Ministère retient la recommandation de former des commis parce que ça coûtera moins cher, où sera la qualité des services à la bibliothèque? Est-ce que c'est seulement une fois par quinze jours qu'il faut être présent pour répondre aux besoins des élèves? Comment réagiront les syndicats lorsqu'ils réaliseront que ces personnes sont classées "soutien administratif" alors qu'elles ont une tâche de technicien et même de professionnel?

Je crois qu'il est très urgent que le Ministère de l'Éducation, comme l'a suggéré l'ASTED et d'autres intervenants, forme un comité provincial afin d'étudier toute la question des ressources humaines en milieu scolaire, en tenant compte des besoins spécifiques du primaire et du secondaire. Ce comité devrait entendre différents intervenants des milieux concernés et ne pas se fier exclusivement et aveuglément au "modèle de l'Ontario". D'ailleurs, ce modèle n'est pas l'idéal. J'ai entendu une enseignante-bibliothécaire de l'Ontario me le décrire. En Ontario, on définit clairement la bibliothèque comme «une salle de classe» et dans cette seconde salle de classe, on enseigne. Je n'ai jamais lu une telle définition de la bibliothèque au Québec. Sans vouloir faire de politique, je crois que nous devrions nous servir de la clause de "société distincte" et créer notre propre modèle de bibliothèque en milieu scolaire au Québec.

Jacqueline Beaulac
C.S. de Sainte-Croix

*Voici quelques éléments de réflexion extraits du rapport *Les bibliothèques scolaires québécoises. Plus que jamais*. 216 pages. Ministère de l'Éducation. #16-7412. Québec, mai 1989.

«De même, la possession de la compétence en lecture est considérée comme un facteur majeur de réussite dans l'apprentissage de la langue, le rendement scolaire en général et l'acquisition d'une formation de base solide. La bibliothèque doit faciliter l'accès aux livres et encourager les élèves à lire plus et mieux. L'animation d'activités de promotion du livre auprès des élèves crée l'intérêt et l'habitude de la lecture. L'accès aux livres permet de renforcer la valeur du travail personnel et de l'apprentissage autonome; il concourt à l'amélioration de l'acquisition des compétences linguistiques. De plus, l'accès à divers types de livres permet aux élèves de satisfaire leurs besoins de savoir, de connaître ou simplement de se détendre.» p. 6.

«Pour réaliser le partenariat, il faut définir les rôles spécifiques des divers agents d'éducation concernés par la formation des élèves et l'utilisation de la bibliothèque; il faut statuer sur ces rôles que se voient confier les enseignants, les professionnels de la documentation, les conseillers pédagogiques et les techniciens en documentation. La précision des rôles doit se faire sous le signe de la collaboration et de la

complémentarité des tâches à effectuer.» p. 7.

«La bibliothèque scolaire québécoise a besoin de ce partenariat éducatif et de ce *programme d'exploitation de la bibliothèque*, pour devenir un centre d'activités et de services pédagogiques que tous espèrent depuis plusieurs années.» p. 8.

La charrue devant les boeufs!

Dans les notes pour l'allocution de monsieur Thomas J. Boudreau, sous-ministre de l'Éducation, à l'adresse des directeurs généraux des commissions scolaires, à Québec, le 6 décembre dernier, on lit le paragraphe suivant:

«À la suite du dépôt du rapport Bouchard sur **Les bibliothèques scolaires québécoises** en juin dernier, nous avons entrepris une réflexion et une analyse de la situation et nous comptons soumettre au Conseil du trésor une demande de crédits additionnels en vue de mettre en oeuvre, dès que possible, les moyens nécessaires pour redresser la situation en ce domaine.»

C'est tout? Oui, c'est tout mais est-ce suffisant?

N'entrons pas dans l'analyse de ce paragraphe qui tourne autour d'un «dès que possible» alors que la situation est alarmante. Notons plutôt que des crédits additionnels ne sont pas nécessaires pour que le ministère de l'Éducation assume d'abord ses propres responsabilités et exerce, dans ce domaine, un leadership tout à fait normal.

Dans le rapport du comité d'étude intitulé «Les bibliothèques scolaires québécoises. Plus que jamais...», on lit à la page 122: «Le milieu attend plus que jamais cette (...) volonté politique, de la part des autorités ministérielles, en ce qui concerne la bibliothèque scolaire, qu'elle soit enchâssée dans une loi, dans une directive ou dans un règlement. Les plans de développement régionaux ou les plans locaux ne seront que mieux coordonnés. On peut difficilement blâmer les commissions scolaires de ne pas avoir de planification articulée, si elles ne connaissent pas à l'avance les grandes orientations ministérielles. Il y a trop d'enjeux économiques et pédagogiques liés à un tel plan de développement pour que le poids de toutes les décisions repose uniquement sur les épaules des gestionnaires locaux».

Suite à cette constatation, les auteurs du rapport Bouchard font la recommandation suivante: «Que le ministère de l'Éducation énonce une politique relative au développement de la bibliothèque scolaire». Et, comme je le mentionnais plus haut,

cela se fait sans crédits additionnels.

Qui plus est, il revient au ministère de l'Éducation et à lui seul d'énoncer une politique et de donner les grandes orientations dans ce domaine pédagogique, comme il l'a fait pour les programmes d'études.

Viendront ensuite, nous l'espérons, des allocations spécifiques pour encourager le redressement et le fonctionnement des bibliothèques scolaires qui sont trop souvent dans un état lamentable.

Pour le moment, il m'apparaît que, dans cette déclaration aux directeurs généraux, le sous-ministre Thomas J. Boudreau met peut-être la charrue devant les boeufs!

On pourrait en dire tout autant de ceux qui attendent du ministère de l'Éducation toutes les solutions aux problèmes que nous connaissons. On se tromperait beaucoup en mettant sur les seules épaules du Ministère le redressement et l'avenir des bibliothèques scolaires.

Convenons que la tentation est forte d'accuser le Ministère de tous les maux qui frappent nos bibliothèques: collection désuète, budget ridicule, personnel trop rare ou absent, etc.

Les gens du milieu, nous tous qui oeuvrons dans les écoles ou les commissions scolaires, feraient bien de lire attentivement le rapport Bouchard. Plusieurs recommandations nous concernent de très près.

Il n'est pas nécessaire d'attendre après le ministère de l'Éducation pour mettre sur pied, dans notre milieu, un programme d'exploitation de la bibliothèque (pp. 115-119), ni de compter sur la Direction régionale pour organiser des rencontres de concertation entre les responsables de ce dossier dans les commissions scolaires (pp. 125-126).

En effet, on se tromperait beaucoup... Si le milieu attend d'être sauvé uniquement par les efforts et les sous du MEQ, il met, lui aussi, la charrue devant les boeufs.

L'amélioration des bibliothèques scolaires au Québec commence par l'effort de chacun dans son milieu.

Jean-Yves Théberge, président

Sondage auprès des membres

- Faits saillants

Au cours de l'automne dernier, l'Association a conduit un sondage auprès des membres afin de connaître leurs opinions sur les recommandations du rapport **Les Bibliothèques scolaires québécoises. Plus que jamais**. Les membres ont été invités à se prononcer sur chacune des cinquante-trois recommandations selon une échelle d'importance, une échelle de temps et une échelle du lieu de responsabilité. Chaque échelle contenait trois possibilités de réponse:

- l'échelle d'importance: indispensable, important, utile;
- l'échelle de temps: court terme (1 an), moyen terme (3 ans), long terme (5 ans);
- l'échelle du lieu de responsabilité: le Ministère, la Commission scolaire, l'école.

L'analyse des réponses de même que les commentaires exprimés permettent de savoir jusqu'à quel point les membres sont en accord ou en désaccord avec les recommandations du rapport Bouchard, quel degré d'importance ils accordent à leur réalisation et dans quel laps de temps.

Sous la forme de faits saillants, **L'INDEX** présente les premières conclusions du sondage en indiquant les tendances observées dans les réponses et les commentaires. Un rapport détaillé sera disponible au cours des prochaines semaines.

Globalement

L'analyse des résultats tend à démontrer que:

- les répondants et les répondantes sont d'accord avec les recommandations tant au plan de leur objet, de leur orientation que de l'identification du lieu de responsabilité, sauf pour les ressources humaines;
- la question des ressources humaines, section 4.2, soulève la controverse, l'inquiétude et des interrogations en ce qui concerne les statuts, les effectifs, le perfectionnement et l'attribution des responsabilités;
- les répondants et les répondantes sont bien d'accord pour que des mesures de redressement soient mises en place dans les meilleurs délais, c'est-à-dire à moyen

terme, soit moins de trois ans;

- les répondants et les répondantes croient que le Ministère doit prendre en charge le redressement de la situation et que les Commissions scolaires doivent faire l'effort nécessaire pour y arriver;

- il faut agir rapidement et prendre en compte les différences entre le primaire et le secondaire dans l'attribution des ressources de tous ordres.

Plus précisément

L'analyse des résultats tend à démontrer que:

- il est indispensable que chaque école possède un local de bibliothèque bien aménagé et dont l'usage serait exclusif;

- l'usage d'un "ticket incitateur" pour partager la responsabilité financière ne fait pas l'unanimité;

- il est indispensable que le Ministère accorde un budget spécial pour la mise à jour du fonds documentaire, de même que son maintien, et ce à court terme;

- la loi sur les entreprises culturelles dans le domaine du livre doit être révisée, relativement au coût du livre;

- le haut taux d'abstention de réponse, jusqu'à 35% dans certains cas, de même que les nombreux commentaires écrits en marge du questionnaire sur la question des ressources humaines confirment l'urgence d'agir dans ce domaine afin de clarifier la situation et mettre de l'ordre dans les statuts, les tâches, les responsabilités, le perfectionnement et la formation initiale;

- la recommandation de créer le poste d'enseignant-bibliothécaire est loin de faire l'unanimité, principalement parmi les techniciens et les techniciennes en documentation qui, sur divers aspects, se sentent lésés;

- la répartition du personnel selon les ratios personne/élèves proposés suscite des interrogations sur la disponibilité réelle auprès des élèves;

- il faut que le personnel enseignant soit formé pour l'exploitation de la bibliothèque;

- il faut qu'on permette au personnel de soutien technique de se perfectionner en

pédagogie;

- il faut que le Ministère produise, dans les plus brefs délais, des instruments pour la sélection, l'élagage et la classification des documents;

- il faut accélérer l'informatisation des bibliothèques;

- l'encouragement aux ententes scolaires et municipales reçoit un accueil plus tiède;

- l'on juge indispensable que le Ministère développe un programme d'exploitation de la bibliothèque et qu'il intensifie les campagnes de promotion du livre et de la lecture auprès des élèves;

- un énoncé de volonté politique, par le Ministère, accompagné de règles administratives spécifiques, est attendu à court terme;

- l'on souhaite que le Ministère agisse assez rapidement dans la création d'un service de coordination, dans le soutien à la recherche et à l'expérimentation, dans le soutien à la coordination des efforts dans les régions;

- on est d'accord, de manière évidente, avec les responsabilités attribuées aux commissions scolaires relativement à la volonté politique et à la réglementation locale;

- on juge indispensable et urgent que les commissions scolaires agissent à court terme et qu'elles élaborent un plan local de développement;

- on juge indispensable que la bibliothèque fasse partie intégrante du projet éducatif de l'école.

Louise Lefebvre, en collaboration
Collège Saint-Césaire